

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

Juin 2022

Guide d'initiation au discours inaugural

Carrie Hull
Chef
Service de recherche

Série : portrait législatif

Le Service de recherche de l'Assemblée législative est au service du Parlement de l'Ontario; il a pour mandat de réaliser des recherches, des études et des analyses confidentielles et non partisans, à la demande des députées et députés, de leur personnel et des comités législatifs. Le Service rédige également des rapports de recherche sur des questions de fond susceptibles d'intéresser les parlementaires.

Tout est mis en œuvre pour que les rapports de recherche soient exacts à la date de publication, mais ils ne sont pas toujours actualisés par la suite. Le Service décline toute responsabilité à l'égard des informations – références et liens compris – tenues par des tiers.

Les recherchistes sont à la disposition de la députation et de son personnel pour discuter des rapports de recherche et d'autres sujets.

Table des matières

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	1
Qu'est-ce qu'un discours inaugural?.....	1
OCCASIONS DE PRONONCER UN DISCOURS INAUGURAL.....	2
Débat sur le discours du Trône	2
Autres occasions	3
TENEUR DU DISCOURS INAUGURAL	4
RESSOURCES	7
NOTES	9

Sommaire

Le présent document se veut un guide à l'intention des nouvelles députées et nouveaux députés qui auront à prononcer un discours inaugural, étape importante dans la carrière d'une ou d'un parlementaire. Il recense les principales occasions de livrer ce discours, décrit son contenu typique et présente des extraits de discours récents. Il se termine par des liens vers une sélection de discours inauguraux prononcés à l'Assemblée législative de l'Ontario depuis 1990¹.

Introduction

Un peu partout dans le monde, les parlements accordent une importance toute particulière au premier discours en Chambre d'une députée ou d'un député nouvellement élu. Dans la tradition de Westminster, il s'agit en anglais du *maiden speech*. Toutefois, depuis 2007, le service du Journal des débats de l'Ontario utilise le terme *inaugural speech*, ou « discours inaugural »².

En règle générale, le discours inaugural se distingue des autres interventions qu'une députée ou un député peut faire en Chambre : poser des questions orales, commenter brièvement le discours d'un autre membre de la députation, répondre à une déclaration ministérielle ou faire une déclaration durant la période prévue à cette fin.

Le discours inaugural est chose attendue des nouvelles députées et nouveaux députés, une tradition que la plupart semblent apprécier. Le présent document expose les principales occasions de le faire dans les premières semaines d'une session. Il décrit également ce que contient un discours inaugural type et présente des extraits de discours récents. La dernière section contient des liens vers tous les discours inauguraux mentionnés dans le guide et une sélection de discours des huit dernières législatures.

Qu'est-ce qu'un discours inaugural?

Le discours inaugural constitue une étape marquante dans la carrière d'une ou d'un parlementaire³. C'est la première occasion officielle pour les nouvelles députées et nouveaux députés de discourir en Chambre et d'y représenter ainsi leur circonscription. Suivant la convention parlementaire, toutes les députées et tous les députés écoutent attentivement l'oratrice ou l'orateur en évitant de lancer des interjections partisans propres aux débats en Chambre. Par ailleurs, la convention veut que le discours inaugural ne prête pas à controverse⁴.

Aucune expérience professionnelle ni aucun titre ne peut préparer pleinement une nouvelle députée ou un nouveau député – pas même une oratrice ou un orateur d'expérience – à ce lieu d'échanges bien particulier qu'est la Chambre. George Ross, premier ministre de l'Ontario de 1899 à 1905, a d'ailleurs offert à ce sujet un conseil qui demeure pertinent plus d'un siècle plus tard : « Le novice doit s'adapter aux particularités du discours parlementaire pour éviter de contrevioler aux principes du débat ou aux règles implicites de la persuasion par l'art oratoire⁵ ».

Les députées et députés marquent souvent l'occasion de leur discours inaugural en invitant leur famille, leurs amis et les membres de leur équipe de campagne à venir les entendre à l'Assemblée.

Occasions de prononcer un discours inaugural

Débat sur le discours du Trône

La meilleure occasion de prononcer un discours inaugural est le débat sur le discours du Trône (officiellement appelé « débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du Trône »). De nombreuses députées et nombreux députés choisissent ce moment, pour différentes raisons :

- Aux termes de l'alinéa 44 a) du Règlement, 12 heures sont réservées au débat sur le discours du Trône, de sorte que les députées et députés ont beaucoup d'occasions d'y intervenir.
- L'alinéa 26 a) du Règlement accorde aux participantes et participants du débat sur le discours du Trône 20 minutes de parole. De plus, selon le sous-alinéa 26 b) (iii), la première députée ou le premier député du parti à prendre la parole peut parler pendant 60 minutes, ce temps étant souvent divisé entre plusieurs députées et députés. Depuis 2003, à la première session parlementaire, la première députée ou le premier député du parti au pouvoir à prendre la parole est une députée ou un député nouvellement élu; le dernier était Doug Downey (Barrie–Springwater–Oro-Medonte) en 2018. (Chaque fois, les partis de l'opposition ont plutôt choisi une députée ou un député d'expérience.)
- Selon la convention parlementaire, les députées et députés peuvent traiter du sujet de leur choix pendant le débat sur le discours du Trône. En revanche, pour les débats sur les projets de loi, les motions de censure et

les motions des jours de l'opposition, elles et ils doivent s'en tenir au sujet dont la Chambre est saisie.

Le débat sur le discours du Trône commence habituellement le jour de séance suivant la lecture du discours par la lieutenant-gouverneure. La motion portant sur l'étude du discours du Trône (ouverture du débat) est présentée le jour même où le discours est prononcé. En 2003, cette motion elle-même a fait l'objet de délibérations, ce qui est rare. À l'ouverture du débat sur le discours du Trône, 18 députées et députés nouvellement élus avaient déjà livré leur discours inaugural.

Autres occasions

Comme nous l'avons expliqué, si le débat sur le discours du Trône se prête particulièrement bien aux discours inauguraux, c'est parce qu'il n'a pas à porter sur un sujet précis. Dans presque toutes les autres situations, les questions dont la Chambre est saisie sont spécifiques, et les députées et députés doivent s'en tenir à l'objet de ces questions. Une députée ou un député qui souhaite alors livrer son discours inaugural doit en demander l'autorisation à la Chambre.

Une seule exception : les déclarations des députées et députés, qui peuvent porter sur à peu près n'importe quoi, mais se limitent à 90 secondes. C'est généralement trop court pour un discours inaugural, quoique certaines et certains aient profité de ce volet de la période des affaires courantes pour prononcer le leur. Souvent, la personne remercie simplement sa circonscription de l'avoir élue et mentionne que c'est la première fois qu'elle s'adresse à la Chambre. Le cas échéant, un discours inaugural peut tout de même être fait en bonne et due forme à une date ultérieure.

Les jours de l'opposition sont également vus comme un bon moment pour livrer un discours inaugural. Ce sont des périodes réservées aux débats sur des questions choisies par l'opposition. L'alinéa 45 a) du Règlement prévoit cinq jours de l'opposition à la session du printemps et cinq à celle de l'automne, répartis entre les partis de l'opposition proportionnellement à leur nombre de députées et députés. Ces jours sont souvent fixés au début de la session. Parfois, les motions des jours de l'opposition sont formulées de façon à ce qu'un discours inaugural ne paraisse pas trop s'éloigner des questions à l'étude.

Une députée ou un député qui n'est pas en mesure de prononcer son discours inaugural pendant les débats sur le discours du Trône ou un jour de l'opposition doit trouver une autre occasion de le faire. À la suite du report du débat sur le discours du Trône de 2003, plusieurs députées et députés ont prononcé leur premier discours au cours d'un débat sur un projet de loi émanant du gouvernement. Dans d'autres législatures, ou à la suite d'élections partielles, certaines et certains ont même profité du débat sur le budget ou d'une motion de crédits provisoires pour prononcer leur discours. Notons aussi qu'un peu moins de la moitié des discours inauguraux de la 42^e législature ont été faits pendant le débat sur le discours du Trône.

Teneur du discours inaugural

Le précis suivant montre ce que contenaient en général les discours inauguraux livrés durant le débat sur le discours du Trône au cours des dernières législatures.

Précis sur la teneur du discours inaugural

1. Félicitations à la présidente élue ou au président élu.
2. Remerciements aux électrices et électeurs, à la famille, aux amis et à l'équipe de campagne, si la députée ou le député n'a pas encore eu l'occasion de les exprimer.
3. Compliments et propos non partisans sur la prédécesseure ou le prédécesseur dans la circonscription.
4. Faits et statistiques sur la circonscription : situation géographique, industries notables, composition démographique, principales communautés, événements d'importance historique.
5. Commentaires sur le discours du Trône.
6. Rappel de la philosophie et des promesses électorales du parti d'appartenance.
7. Raisons ayant motivé la députée ou le député à se lancer en politique, et description d'expériences formatrices.
8. Mention d'une ou de plusieurs personnes dont la vie ou le travail ont été une source d'inspiration.



Par-dessus tout, il s'agit pour la députée ou le député de mettre en évidence son apport à l'Assemblée législative.

Bon nombre des discours inauguraux de la 42^e législature avaient pour thème l'honneur d'être députée ou député et l'importance de l'Assemblée législative dans l'histoire de la province. Dans le sien, Stephen Crawford (Oakville) exprimait un sentiment d'humilité et commentait deux des bas-reliefs de la Chambre :

Aujourd'hui, j'ai le privilège de prononcer mon discours inaugural devant cette Assemblée. Je suis touché par le fait que nos travaux influenceront sur la vie de nos collectivités et de la population de l'Ontario. Récemment, on m'a parlé de l'importance des bas-reliefs représentant un hibou et un aigle au-dessus de nos têtes dans cette enceinte, l'aigle de ce côté-là et le hibou de ce côté-ci. L'aigle rappelle aux députés qui siègent sur les banquettes de l'opposition leur devoir de surveiller le gouvernement. Le hibou rappelle aux députés ministériels d'être sages, d'écouter attentivement et de toujours agir

dans l'intérêt de la population. Je trouve que c'est un rappel très utile de notre rôle à l'Assemblée.

Jill Andrew (Toronto–St. Paul's) décrivait le sentiment de révérence qu'elle éprouvait en parcourant les couloirs de l'Assemblée législative :

Chaque jour, j'entre dans ce bâtiment, je marche dans ces couloirs sacrés, je lève les yeux, je prends une profonde respiration, j'expire et je me rappelle qu'en fait je ne rêve pas. Je suis là. L'effervescence de l'Assemblée législative que nous vivons tous ne nous donne pas nécessairement le temps de prendre intimement connaissance des nombreuses reliques et images historiques qui se trouvent à l'intérieur de ces murs. Mais à l'occasion, surtout tard le soir, l'enfant curieuse en moi se tient en admiration dans ce bâtiment; je regarde, j'observe, je réfléchis précisément à ce que ces visages sur le mur me diraient, si seulement les murs pouvaient parler.

Plusieurs parlementaires ont mis en balance leurs éloges à l'égard de l'institution et la reconnaissance de moments plus sombres de son histoire. Jill Andrew, poursuivant ses observations sur l'édifice de l'Assemblée législative, faisait la mise en garde suivante :

J'effleure parfois le marbre des doigts, en repensant à l'époque sociale, culturelle et politique des personnes dont les noms sont gravés dans l'histoire. « Est-ce bien ici le temple de la démocratie? » Oui, cet espace magnifique a été accueillant pour beaucoup, mais il a également été inextricablement lié à des politiques, à des procédures et à des traditions qui ont servi à exclure et à déshumaniser beaucoup de gens, et même à remettre en question leur humanité.

Sol Mamakwa (Kiiwetinoong) parlait de son expérience en tant que candidat et député autochtone :

Lorsque j'ai décidé de me présenter, [...] je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'un système colonial; il s'agit d'un gouvernement colonial. La législation, les politiques et les approches n'ont jamais été à l'avantage des Premières Nations.

[...] L'oji-cri est ma langue maternelle. C'est vraiment un moment historique pour nous, les membres des Premières Nations, de pouvoir parler notre langue à la Chambre. Mais il s'agit surtout d'un moment historique pour les gens de la circonscription de Kiiwetinoong et tous les locuteurs de langues autochtones de l'Ontario.

De plus, il faut dire que les habitants de Kiiwetinoong travaillent fort depuis de nombreuses années pour faire avancer leurs dossiers ailleurs qu'au gouvernement. Mon rôle de député nous donne donc

l'occasion de promouvoir ce qui est juste à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Comme beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens, une bonne partie des nouvelles députées et nouveaux députés de la 42^e législature ont immigré au pays ou étaient des enfants d'immigrantes et d'immigrants. Goldie Ghamari (Carleton) se remémorait la décision de ses parents de quitter l'Iran et leur arrivée au Canada :

Mes parents avaient deux valises, 50 \$ dans les poches, et une petite fille d'un an, moi. Ils n'avaient ni amis, ni famille, ni contacts. Mon père m'a dit que pour notre première nuit au Canada, il avait loué un appartement non meublé. Mes parents ont dormi sur des journaux cette nuit-là, et moi, j'ai dormi emmitouflée dans la veste de mon père.

Mes parents ont abandonné tout ce qu'ils avaient pour pouvoir élever leur famille dans un pays libre et démocratique, un pays comme le Canada. Ils sont venus ici sans rien et ils ne s'attendaient pas à ce qu'on leur donne quoi que ce soit. Mes parents m'ont appris à travailler fort, à respecter les règles, à être reconnaissante pour nos libertés et, surtout, Monsieur le Président, à respecter les gens et les communautés qui ont bâti le Canada et à redonner à ces personnes qui en ont fait le meilleur pays au monde.

D'autres députées et députés ont mentionné l'apport de leurs collègues (tant de leur propre parti que de ceux d'en face) dans leur adaptation à la vie à Queen's Park. Stan Cho (Willowdale) commençait son discours comme suit :

Au cours des trois derniers mois, j'ai commencé à me sentir de plus en plus à l'aise dans cette enceinte, et je dois dire que j'ai hâte chaque jour de me joindre à mes collègues, des deux côtés de la Chambre, pour servir les gens de ma collectivité et tous les Ontariennes et Ontariens.

J'aimerais commencer par remercier mes collègues de leurs conseils, de leur soutien et de leurs encouragements lors de mes premiers jours ici à Queen's Park. C'est vraiment un témoignage éloquent de notre but collectif ici. Peu importe que nous soyons de partis différents, de circonscriptions rurales ou urbaines, députées et députés de longue date ou nouvellement élus. Au bout du compte, je crois que nous partageons tous le même objectif : un Ontario meilleur et plus prospère.

Lindsay Park (Durham) s'exprimait dans des termes semblables :

L'une des choses qui m'ont attirée vers la politique, c'est que c'est le sport d'équipe par excellence. Il s'agit de travailler fort ensemble pour obtenir les meilleurs résultats possible pour nos collectivités. [...] J'ai hâte de travailler non seulement avec mes collègues des deux côtés de la Chambre, mais aussi avec les nombreux membres du personnel qui font fonctionner cette Assemblée et toutes et tous les fonctionnaires qui travaillent fort pour la province tous les jours. [...] Nous sommes redevables envers nos électrices et électeurs, les uns envers les autres et envers la population de l'Ontario.

Enfin, une anecdote amusante ne fait jamais de mal dans un discours inaugural. Michael Parsa (Aurora–Oak Ridges–Richmond Hill) rapportait les propos du greffier qui tentait de faire comprendre l'importance de leurs nouvelles fonctions aux députées et députés lors de la séance d'orientation :

Lorsque nous sommes arrivés ici, nous avons eu une séance d'orientation. Le personnel a été formidable. Je pense que tout le monde peut en témoigner. Il nous parlait et il nous a donné un fait; pour être honnête avec vous, la première partie du fait, j'en ai manqué la moitié parce que j'étais tellement dans le cirage, j'avais le sourire fendu jusqu'aux oreilles, je regardais tout autour de moi, ébahi d'être assis là. Une fois que je me suis ressaisi, prêt à écouter ce que le greffier nous enseignait, je l'ai entendu nous donner un fait : sur les millions de personnes qui ont vécu dans notre belle province, seules quelque 1 800 ont eu l'occasion de débattre ici. C'est donc un honneur incroyable pour chacune et chacun d'entre nous, et il faut s'en souvenir chaque jour lorsque nous venons travailler.

Ressources

Les députées et députés n'abordent pas toutes et tous leur discours inaugural avec la même confiance. Même le premier ministre Ross s'est dit nerveux, notant que « pour une raison mystérieuse, l'idée de me mettre debout me faisait trembler de peur⁶ ». Premier député du parti au pouvoir à prendre la parole lors du débat sur le discours du Trône en avril 2001, Norm Miller (Parry Sound–Muskoka) résumait ainsi la difficulté de prendre la parole à l'Assemblée législative :

Ceux et celles qui sont ici aujourd'hui savent que ce n'est pas chose facile de faire un discours de cette envergure après l'importante allocution de la lieutenante-gouverneure. J'ai déclaré au cours de ma récente campagne n'être ni un politicien ni un orateur. Aujourd'hui, je peux dire sans me tromper que je ne suis qu'un des deux.

Les parlementaires ont parfois aussi de la difficulté à trouver un créneau dans leur emploi du temps chargé pour préparer leur discours. Dans son discours inaugural en 2003, la députée Jennifer Mossop (Stoney Creek) décrivait le chaos des premiers jours de sa nouvelle carrière :

J'avais la fin de semaine – trois jours – pour me préparer. Puis je me suis rappelé que le camion de déménagement s'en venait le lendemain matin, et je me suis imaginée au milieu de dizaines de boîtes défaites, en train de bercer le bébé avec un orteil tout en pianotant sur mon clavier pour essayer de rédiger un discours. Et pendant un bref instant, je me suis demandé si quelqu'un s'opposerait à ce que je lise le bottin téléphonique.

La Bibliothèque et le Service de recherche de l'Assemblée législative offrent des services de recherche et d'analyse, de référence, de diffusion et de nouvelles, en toute confidentialité et impartialité, aux députées et députés et à leur personnel, aux comités législatifs et au personnel de l'Assemblée législative. Par exemple, la Bibliothèque a créé des [profils](#) (en anglais seulement) pour les 124 circonscriptions électorales de l'Ontario, avec des renseignements démographiques, des cartes interactives, les résultats d'élections récentes et des lectures intéressantes liées à chaque circonscription.

Pour demander une aide à la recherche pour un discours inaugural ou sur toute autre question d'intérêt pour les parlementaires, veuillez écrire à l'adresse libraryinquiry@ola.org ou composer le 416 325-3900. Vous trouverez également des ressources sur le [site Web](#) ou à la Bibliothèque même, au 3^e étage de l'aile Nord.

Notes

¹ Ce document est une version révisée de celui qu'avait rédigé Larry Johnston, ancien chercheur à l'Assemblée législative de l'Ontario.

² L'expression « discours inaugural » est maintenant employée dans plusieurs assemblées législatives d'État australiennes; pour sa part, le Parlement australien utilise le terme *first speech* (« premier discours »).

³ Cela semble surtout le cas au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, où l'on trouve souvent des extraits des discours inauguraux sur les sites Web des partis politiques, des députés et même du Parlement.

⁴ Voir aussi : Audrey O'Brien et Marc Bosc, directeurs, *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, « [Premier discours](#) », 2017.

⁵ Sir George W. Ross, *Getting Into Parliament and After*, Toronto, William Briggs, 1913, p. 89.

⁶ *Ibid*, p. 86.

Demandé. Répondu.

**BIBLIOTHÈQUE LÉGISLATIVE &
SERVICE DE RECHERCHE**

416-325-3900

<https://librarypublications.ola.org>

libraryinquiry@ola.org